

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté la résolution définitive autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), à savoir :

**RÉSOLUTION DÉFINITIVE - DEMANDE DE PPCMOI
PROJET CENTRALE VISANT À AUTORISER UN PROJET PARTICULIER MIXTE
SUR LES LOTS 2 373 699, 2 373 708, 2 373 775, 2 373 722, 2 373 611,
2 373 612, 2 373 768, 2 373 766 ET 2 373 767 DU CADASTRE DU QUÉBEC
CORRESPONDANT AU 360 À 504, RUE CENTRALE**

Cette résolution entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Tout personne désirant prendre connaissance de cette résolution, peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 5 septembre 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques